

C 3586

Pierre Ronget
Route de Montfleury 38
1214 Vernier



Vernier, le 25 août 2016

GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 22-23.09.2016
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)
Correspondance GC <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

Monsieur Jean-Marc Guinchard
Président du Grand Conseil
Case Postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : démission du Grand Conseil pour le 22 septembre 2016 à 1700h

Monsieur le Président,

Beaucoup de raisons m'ont fait me résoudre, avec quelques regrets j'en conviens, à vous écrire pour vous présenter ma démission de député au Grand Conseil. Parmi ces raisons je n'en retiendrai que deux.

Depuis le 1^{er} juin 2016 j'assume la charge de Maire de la Ville de Vernier et je tiens à remplir cette fonction en me mettant pleinement à disposition de la population verniolane qui m'a élu. C'est dans cette même optique que je compte aussi m'engager dans le cadre de l'Association des communes genevoises, voire de l'Union des villes genevoises, pour la défense des intérêts des collectivités locales. En effet, les communes et les villes devront relever les défis que constituent la RIE III, l'imposition sur le lieu de domicile, la suppression de la taxe professionnelle ainsi que la répartition des tâches. Cela implique un engagement substantiel de la part des magistrats communaux, engagement auquel je ne puis me soustraire.

Je remercie mon parti d'avoir permis et de permettre aux conseillers administratifs d'avoir une place au Grand Conseil, suppléant ainsi au fait que la nouvelle Constitution a été muette sur ce point et n'a pas envisagé une représentation légitime des communes dans cette enceinte ou dans une deuxième chambre, que l'on aurait pu appeler chambre des communes. La position du PLR facilite le message des exécutifs communaux qui peuvent et doivent rappeler constamment que l'intérêt général ne se construit pas sur l'ignorance et le mépris des intérêts particuliers, en l'occurrence celui des communes. Nonobstant il me fallait choisir le lieu où j'ai l'impression d'être le plus efficace ; cette analyse m'amène donc à vous présenter ma démission.

Dès mon élection au Conseil administratif en 2011 j'ai défini un concept de politique culturelle qui impliquait que les habitants de Vernier puissent avoir accès à une culture de qualité et que cette activité culturelle puisse bénéficier d'un lieu emblématique. Cet objectif se réalise et la Ville de Vernier a créé une fondation de droit privé pour le développement de l'art et de la culture, la FODAC, qui a pour objectif la construction et la gestion d'un centre culturel sur le territoire communal. Je viens d'être élu président de cette fondation et je tiens à accomplir ce mandat correctement. C'est la deuxième raison de ma démission.

Les autres raisons sont d'ordre personnel. Pascal affirmait que « le moi est haïssable », donc « tertium non datur ».

Il est évident, Monsieur le Président, que ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous transmets ma décision. Je profite donc de ce courrier pour remercier toutes celles et tous ceux avec lesquels il m'a été donné de travailler au cours des quelque 5 années de mon mandat de député, qu'ils s'agissent des Conseillers d'Etat, de mes collègues députés, tous partis confondus, de Madame le Sautier ainsi que de toute son équipe.

En quittant la députation je suis conscient de ce que je regretterai : l'étude fine d'un objet en commission, plus que les longues palabres en plénière, les contacts enrichissants et chaleureux avec mes collègues députés, lorsqu'ils privilégiaient la réflexion et s'éloignaient de l'idéologie pure et dure, la fermeté bienveillante de la cheffe du groupe PLR, des amitiés qui se sont nouées durant ces cinq années qui, je l'espère, perdureront malgré l'éloignement géographique.

En faisant des vœux pour une fin de de législature constructive et bénéfique pour notre canton, je vous adresse, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Copie : Monsieur Alexandre de Senarclens, Président du PLR
Madame Nathalie Fontanet, Cheffe du groupe PLR au Grand Conseil